



France Langue – COVID 19

Guide des pratiques sanitaires

Mise à jour du 21 juillet 2021

(for information in English please go directly to page 11)

OBJECTIFS DE CE GUIDE

La France est frappée par une crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de Coronavirus. La maladie provoquée par ce Coronavirus a été nommée COVID-19 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le secteur d'activité de France Langue implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité, ce qui constitue une situation à risques.

Dans ce contexte, France Langue a constitué une commission Covid-19 et élabore ce guide sanitaire à partir des recommandations et obligations légales applicables pour les salariés. Il est basé sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 et les fiches métiers applicables (accueil du public, formation, fonctions transverses...) validé par le ministère du travail.

Ce guide vise à organiser l'activité en garantissant la bonne préservation de la santé des salariés, des travailleurs non-salariés, apprenants, clients, sous-traitants, fournisseurs et dirigeants et ainsi participer à la prévention et limiter la propagation du COVID-19.

Chacun est responsable à titre individuel et collectif du respect du contenu de ce guide et de le faire respecter pour sa propre sécurité et celle de ses interlocuteurs. La sécurité est l'affaire de tous et l'activité doit s'organiser autour du respect strict des gestes barrières.

Le présent guide pourra être mis à jour en fonction des évolutions des recommandations préconisées par le gouvernement et des retours d'expériences du secteur.

Les informations détaillées concernant les mesures sanitaires prises par le gouvernement français sont disponibles sur le site internet : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

LES GESTES BARRIERES

A minima, les entreprises concernées par l'activité de formation / enseignement se doivent de mettre en place et de faire respecter les gestes barrières individuels (consignes du gouvernement), à savoir :

- Respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque individu. La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale recommandée d'un mètre entre chaque personne (distance recommandée en France), permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.
- Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique, et au moins en arrivant dans le centre, avant et après la prise de boisson, de nourriture de cigarettes, après un passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Port du masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)
- Aérer les pièces 15 minutes 3 fois par jour
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS DE COVID-19 AU SEIN DES ECOLES FRANCE LANGUE

Conduite à tenir en cas de symptômes

Les symptômes évocateurs sont la toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, difficultés respiratoires, à parler ou à avaler, perte du goût ou de l'odorat etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat du salarié ou client avec un masque chirurgicale dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.– Dans le cas d'un client mineur, appel sans délai des parents/responsables légaux
- La protection : éviter les contacts avec les collègues, appliquer les gestes barrières en gardant une distance de 1 à 2 mètres, porter un masque et respect impératif des gestes protecteurs
- Mobiliser le professionnel de santé dédié de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque Covid ou le référent Covid, selon l'organisation locale
- La recherche de signes de gravité
- En l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.
- En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU :
 - Composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler. Se présenter, présenter en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours; rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage et la désinfection du poste de travail et le suivi des salariés ayant été en contact avec le cas.

Nettoyage du poste de travail (à valider par le médecin du travail) :

Concernant le poste de travail qui a été occupé par un salarié (ou une table occupée par un client) suspect de Covid-19, aérer la pièce quand c'est possible, traiter les surfaces (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte, interrupteurs...) en utilisant un produit virucide actif sur le coronavirus SARS-CoV-2 (produit respectant la norme EN 14 476 +A2 (2019) pour les virus enveloppés ou substance reconnue pour inactiver le virus (eau de javel à 0,1 %, alcool à 70 %...)).

Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

En cas de test positif

Si le cas Covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveaux 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie). Les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en isolement pendant une période de 7 jours (pendant 7 jours pleins à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé et réalisation d'un test au 7ème jour), sauf dans les situations particulières (professionnels d'établissements de santé ou médico-sociaux ou d'opérateurs d'importance vitale...).

Les acteurs du contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées par le référent pour les cas avérés ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») France Langue facilitera et participera à l'information si un salarié ou un client a un test positif.

Si une personne est testée positive, France Langue :

- Informera les personnels et participants en contact direct qu'ils sont peut-être des cas contacts (en respectant l'anonymat et sans aucun détail médical) et en attendant la prise en charge des autres acteurs de prévention.
- Suivra les conseils donnés par l'agence régionale de santé pour chaque cas ou cas similaire
- Orientera les cas contacts vers les interlocuteurs capables de les renseigner (médecin traitant, médecin du travail et assurance maladie).

REDUCTION DES RISQUES DE TRANSMISSION

Les programmes à France Langue

Nous proposons un programme hybride incluant des cours à l'école combinés à des cours en ligne sur notre école virtuelle FL OnLine.

Le cours standard de français général (20 leçons) a lieu à l'école, les ateliers thématiques complémentaires (cours intensif, super intensif, préparation aux examens) ainsi que les cours particuliers ont lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

L'organisation des plannings

Le planning des cours sera adapté afin de limiter le nombre de personnes présentes dans l'école. Si un nombre important d'inscrits ne nous permet pas d'assurer l'ensemble des classes en présentiel, nous alternerons entre cours en présentiel à l'école et cours en ligne (par exemple: 3 jours à l'école / 2 jours en ligne). Chaque classe recevra son planning en amont ainsi que lors de la réunion d'information, organisée le lundi matin.

Dans nos écoles de province, tous les cours ont repris en présentiel, les ateliers complémentaires ainsi que les cours particuliers ont en revanche lieu en ligne, en classes virtuelles avec nos professeurs.

Les flux au sein de l'établissement

A l'intérieur du bâtiment, un sens unique de circulation est mis en place avec marquage lisible au sol pour éviter les croisements, si ce n'est pas possible, il faut faire respecter les gestes barrières avec port du masque.

Dans les salles de classe

Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables et entre les tables et le bureau des enseignants.

Les enseignants ouvrent leur salle de classe avant l'arrivée des participants et les y attendent à l'intérieur. Pour toute question à un autre personnel du site, ils utilisent l'application Teams (appel ou message) pour éviter au maximum de se déplacer.

L'entrée et la sortie des participants du site FL devront se faire de façon que les personnes ne se croisent pas. Si possible prévoir une porte d'entrée et une porte de sortie ainsi qu'un marquage au sol et des affichages indiquant le sens de circulation.

Les espaces communs

Les espaces communs, ainsi que les distributeurs de boissons, les fontaines à eau etc. sont utilisables sous mesures de nettoyage spécifiques.

HEBERGEMENT ET TRANSFERTS

Les hébergements/ transferts des clients France Langue seront organisés dans le respect des règles sanitaires et en fonction des guides spécifiques sectoriels.

Par exemple, pour les hôtels, il convient de veiller à l'application du protocole de déconfinement commun à toute la profession HCR (hôtels, cafés et restaurants).

Protocole d'accueil en famille

Les familles d'accueil choisies par France Langue respecteront les règles sanitaires suivantes afin de garantir la sécurité des étudiants :

- Application des gestes barrières (comme détaillées plus haut)
- Le port du masque n'est pas systématiquement utilisé par nos familles mais les étudiants sont libres d'en porter un s'ils le souhaitent ou bien si l'évolution de la situation l'impose
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique. Toutes les familles mettent à disposition des étudiants du gel ou du savon
- Nettoyage approfondi de toutes les pièces et points de contact
- Délai minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre et de la maison ou de l'appartement.

Protocole d'accueil en résidence

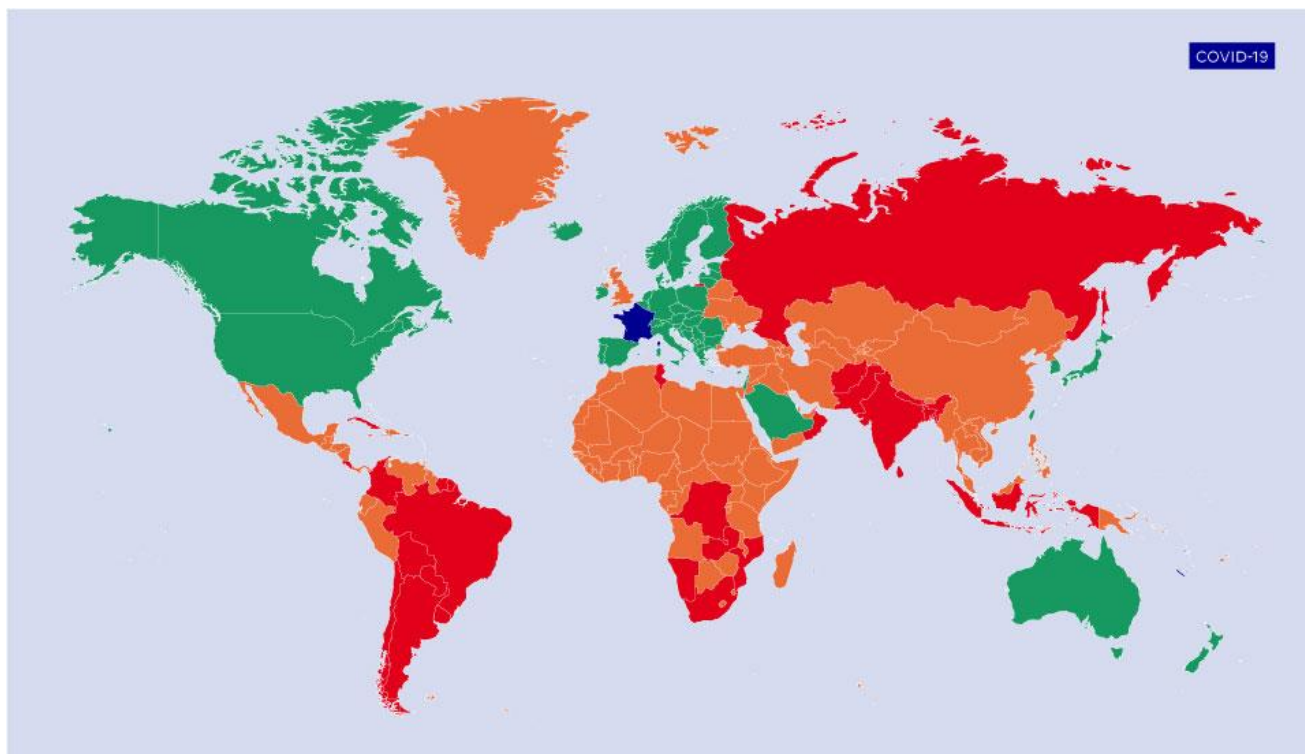
Chaque résidence applique son propre protocole, il est amené à évoluer en fonction des conditions. Les résidences accueilleront les étudiants dans le respect des conditions minimum suivantes :

- Rappel et affichage à la réception des gestes barrières
- Le port du masque est recommandé dans les espaces communs si la distanciation sociale ne peut pas être respectée
- La réception de votre résidence n'accueille qu'une seule personne à la fois avec port du masque
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour certaines résidences
- Nettoyage approfondi de tous les espaces communs et points de contact
- Les espaces communs de certaines résidences, salle d'étude, salle de sport, bibliothèque... peuvent être fermés jusqu'à nouvel ordre
- Résidences avec cuisine partagée : pas plus de 3 personnes à la fois, nettoyage des cuisines 2 fois par jour
- Délai de rotation minimum de 24h entre 2 séjours afin d'optimiser l'aération et le nettoyage de la chambre.

CONDITIONS D'ENTREE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Mise à jour suite aux annonces du gouvernement le 21/07/2021

Carte de classification des Pays et territoires :



➤ Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays de l'UE :

Les voyageurs en provenance de ces pays/territoires ont l'obligation de présenter :

- Un **test PCR négatif** ou Test Antigène datant de 72 heures ou 24 heures* selon le pays d'origine

*Depuis le 20/07/21, Espagne, Portugal, Chypre, Pays-Bas et Grèce sont mis sous surveillance au sein de l'espace européen.

➤ Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays « VERTS »

Espace Européen + l'Albanie, l'Arabie Saoudite, l'Australie, la Bosnie, le Brunei, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong Kong, Israël, le Japon, le Kosovo, le Liban, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Serbie, Singapour, Taïwan et le Vanuatu.)

Les voyageurs de douze ans ou plus en provenance de ces pays/territoires ont l'obligation de présenter :

- soit la preuve d'avoir reçu la totalité des doses prescrites pour l'un des [vaccins homologués](#) par l'agence européenne des médicaments.
- soit le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

➤ Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays « Oranges »

Tous les pays qui ne sont pas mentionnés dans la liste « Verts » ou « Rouges »

- Les **voyageurs non vaccinés** sont soumis au régime des **motifs impérieux** et devront s'engager à respecter un **auto-isolement de 7 jours**. La liste des motifs impérieux est précisée dans [l'attestation de déplacement et de voyage](#) établie par le ministère de l'intérieur.
- les **voyageurs vaccinés** (schéma vaccinal complet) ne sont pas soumis au régime des motifs impérieux et ne devront pas respecter aucune mesure d'auto-isolement.

➤ Règles applicables aux voyageurs en provenance d'un pays « Rouges »

Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Inde, Indonésie, Maldives, Mozambique, Namibie, Népal, Oman, Pakistan, Paraguay, République démocratique du Congo, Russie, Seychelles, Sri Lanka, Suriname, Tunisie, Uruguay et Zambie

- Les voyageurs **non vaccinés** sont soumis au régime des motifs impérieux, et seront soumis à une **quarantaine obligatoire de 10 jours**, contrôlée par les forces de sécurité. La liste est précisée dans [l'attestation de déplacement et de voyage établie par le ministère de l'intérieur](#).
- Les **voyageurs vaccinés** (schéma vaccinal complet) ne sont pas soumis au régime des motifs impérieux et n'ont pas à respecter de mesure d'auto-isolement.

RESTRICTIONS APPLIQUEES EN FRANCE

Le **port du masque est obligatoire** dans l'espace public en intérieur.

Le Pass Sanitaire peut être exigé dans les lieux accueillant du public

CONTACT UTILE

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Détails des déplacements et restrictions :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Pass Sanitaire

<https://www.gouvernement.fr/le-1er-juillet-2021-le-pass-sanitaire-devient-europeen>

Carte, règles et motifs impérieux

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#section-b3152>

CGV PARTICULIERES DE VENTE – COVID

- **Inscriptions avant le 31/12/2021 pour un séjour en 2021:**

- Report sans frais dans un délai de 18 mois à compter de la date d'inscription
- Annulation sans frais si l'annulation est due au COVID*. L'annulation doit intervenir au plus tard 72 heures avant le début du programme.

**en cas de restriction de voyager de la part du pays d'origine ou le pays de destination, ou si les écoles France Langue sont fermées administrativement par ordre gouvernemental.*

- **Inscriptions avant le 31/12/2021 pour un séjour en 2022:**

- Report sans frais dans un délai de 12 mois à compter de la date d'inscription
- En cas d'annulation, on devra appliquer les conditions générales de vente habituelles.

Vous pouvez consulter nos conditions particulières de vente COVID et nos conditions générales de vente sur notre site internet : <https://sejour.fl-france.fr/covid-19/>

CONDITIONS OF ENTRY IN FRANCE

Latest update on July 18th 2021 following the recent announcements from the French government.

➤ For travellers coming from a “GREEN” country:

Countries in the European space (European Union, Andorra, the Holy See, Iceland, Liechtenstein, Monaco, Norway, San Marino and Switzerland), and Albania, Australia, Bosnia, Brunei, Canada, Hong Kong, Israel, Japan, Kosovo, Lebanon, Montenegro, New Zealand, North Macedonia, Saudi Arabia, Serbia, Singapore, South Korea, Taiwan, the United States and Vanuatu.

If you are vaccinated:

- You are not subject to any health measures.

If you are not vaccinated:

- You must present a negative PCR or antigenic test taken less than 72* hours before the flight.
- *24 hours for Spain, Portugal, Netherlands, Chypre and Greece

➤ For travellers coming from a “ORANGE” country:

All countries not on the GREEN or RED list

If you are vaccinated:

- You must present a **negative PCR test taken less than 72 hours** before the flight **or a negative antigenic test taken less than 48 hours** before the flight..

If you are not vaccinated:

- You can only travel to France if you have pressing grounds for travel.
- You must present a **negative PCR test taken less than 72 hours** before departure **or a negative antigenic test taken less than 48 hours** before departure.
- You must pledge to **self-isolate for 7 days**.

➤ For travellers coming from a “RED” country

Afghanistan, Argentina, Bangladesh, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Cuba, Democratic Republic of Congo, India, Indonesia, Maldives, Mozambique, Namibia, Nepal, Oman, Pakistan, Paraguay, Russia, Seychelles, South Africa, Sri Lanka, Suriname, Tunisia, Uruguay and Zambia

If you are vaccinated:

- You are not subject to any health measures.

If you are not vaccinated:

- you can only travel to France if you have pressing grounds for travel.
- You must present a negative PCR or antigenic test taken less than 48 hours before the flight.
- You will be tested when you arrive in France.
- You will be subject to a mandatory 10-day quarantine supervised by security forces

CURRENT RESTRICTIONS IN PLACE IN FRANCE

Wearing a mask is mandatory in public places. It is also highly recommended indoors, especially if you are in close contact with a person at risk.

A local curfew or restriction can be announced by the government while your stay.

The Sanitary Pass may be requested to be presented on public places and restaurants.

USEFUL INFORMATION

A toll-free hotline service (French only) can answer your questions about the Coronavirus COVID-19 non-stop, 24 hours a day, 7 days a week:

0 800 130 000 (from abroad: +33 800 130 000).

Restrictions and travel detailed information :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

Sanitary Pass

<https://www.gouvernement.fr/le-1er-juillet-2021-le-pass-sanitaire-devient-europeen>

Maps, Rules and pressing grounds

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#section-b3152>

COVID SPECIAL TERMS AND CONDITIONS

- **Enrolments before 31/12/2021 for a language study programme in 2021:**
 - Free postponement for a period of 18 months from the original registration date
 - No cancellation fees for any programme starting in 2021 and cancelled due to COVID*. Cancellation must be sent at least 72 hours prior to the start of the programme.

**if there is a restriction of travel either from the country of origin or from France, or if France Langue school is closed due to a government order.*

- **Enrolments before 31/12/2021 for a language study programme in 2022:**
 - Free postponement for a period of 12 months from the original registration date
 - In case of cancellation, our regular Terms and Conditions will be applied.

Please check all the details on our website <https://stay.fl-france.com/covid-19/>

Toute l'équipe des écoles France Langue est à votre disposition si vous avez la moindre question.

The whole team at France Langue is here to help if you have any questions.

Nous avons hâte de vous accueillir en France !